

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 01 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi premier mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 24/02/2021.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, DOUCET Antoine, GATEFIN Bertrand, DUBOIS Cyrille, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, COIREAU Jérôme, POUPEAU Stéphane, MAUPTIT Sébastien ; Mmes BAUDAIS Alexandra, LAGNY Peggy, GASNAULT Ella, GOUALLIER Noëlle, MARCHAND Marie, VIALLES Élisabeth, GUERET Stéphanie, HARPIGNIES Aurore.

Etaient absents excusés : MM. MALVILLE Gilles et JACQUET Stéphane, Mmes DUPUY Charline, AUGU Johanna et BIRAUD Marie-Hélène.

Pouvoirs : M. MALVILLE Gilles à Mme VIALLES Élisabeth  
Mme DUPUY Charline à M. DOUCET Antoine  
Mme AUGU Johanna à M. DUBOIS Cyrille

Secrétaire de séance : M. BUREAU Antoine.

## Ordre du jour :

Intervention de Mme DOZOLME Présidente de la Croix Rouge pour la mise à disposition d'un véhicule auprès des habitants.  
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)  
Amendes de police 2021  
Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles  
Appel à projet Bibliothèque numérique de référence  
Achat d'un terrain  
Avis du Conseil Municipal sur le projet de pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes Loches Sud Touraine  
Subventions aux associations  
Remboursements de location de salle

## Questions diverses :

Commerce : point sur l'avancement du commerce épicerie bar  
Parcelle YX 19 : point par M. Robin sur le semis envisagé  
Elections 2021 : date des élections

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **PARTENARIAT AVEC LA CROIX ROUGE : MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE AUPRES DES HABITANTS**

Mme DOZOLME Sylvie, Présidente de l'unité locale de la Croix Rouge, présente l'organisation et quelques principes fondamentaux de la structure. "La Croix Rouge ne donne pas, elle aide.", "Remettre l'Homme debout.", " Nous faisons avec quoi nous pouvons aider".

L'opération "Véhicule partagé et transport solidaire" a vu une première concrétisation en septembre 2019 avec deux véhicules.

Un partenariat récent avec Sorengie et Renault a permis l'achat d'un nouveau véhicule, une Twingo essence, qui sera disponible le 15 mars. La Croix Rouge fournit ainsi le véhicule et son entretien, les papiers.

La mise en place concrète sur la commune de Tauxigny-Saint-Bauld nécessite deux bénévoles pour pouvoir assurer le fonctionnement de l'opération. Ces bénévoles devront simplement s'engager auprès de la Croix Rouge par la signature d'un document.

Les personnes ayant besoin d'utiliser le véhicule solliciteront ainsi les bénévoles pour la mise à disposition. Le système se veut à la fois souple dans l'accès à disposition (tout public) et rigoureux dans la mise à disposition (Signature d'un contrat de prêt par l'utilisateur, permis de conduire personnel et assurance responsabilité civile nécessaire).

Une facturation est faite à raison de 0.15 € du kilomètre. Si la personne utilisatrice remet du carburant, alors le montant est défalqué de la facture. La durée d'utilisation est en principe limitée à 48 heures. Le véhicule peut être utilisé par des habitants extérieurs à la commune.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, demande pourquoi la Croix Rouge propose ce service sur la commune de Tauxigny-Saint-Bauld.

Mme DOZOLME Sylvie, Présidente de l'unité locale de la Croix Rouge, répond qu'un membre de la Croix Rouge, M. Claude LAURENDEAU, par ailleurs habitant de Tauxigny-Saint-Bauld, a constaté que la zone géographique n'était pas couverte par ce service.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au Maire, demande quelles autres obligations impliquent l'engagement comme bénévole.

Mme DOZOLME Sylvie, Présidente de l'unité locale de la Croix Rouge, répond qu'il n'y a pas d'autre obligation que l'opération proposée mais qu'il n'est pas possible de confier le véhicule à un bénévole non membre de la Croix Rouge.

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, demande si un bilan de l'opération sur les autres secteurs géographique permet de savoir le kilométrage ou le nombre d'utilisations annuelles du véhicule.

Mme DOZOLME Sylvie, Présidente de l'unité locale de la Croix Rouge, répond que les usages varient trop pour pouvoir conclure à un chiffre représentatif ou duquel il serait possible de tirer des conclusions.

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, précise que sa question visait notamment à poser le problème du stationnement du véhicule afin d'éviter le principe de la voiture tampon basée dans un lieu fixe et également de l'utilisation multiple pour un faible kilométrage qui entraîne la question de la remise de carburant dans le véhicule.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, indique que le juste milieu entre visibilité du véhicule et stationnement prolongé doit en effet être trouvé.

Mme DOZOLME Sylvie, Présidente de l'unité locale de la Croix Rouge, répond que la visibilité du véhicule en stationnement est un aspect à envisager si c'est possible pour l'information de la population mais que le stationnement doit se réaliser avant tout où il est possible. Par ailleurs, en cas de multiple utilisation à faible kilométrage, le bénévole remet du carburant si nécessaire avec l'argent issu des utilisations précédentes.

Mme GUERET Stéphanie, Conseillère municipale, outre la partie de l'opération concernant l'autopartage qui vient d'être évoquée, souhaite des précisions sur la partie transport solidaire.

Mme DOZOLME Sylvie, Présidente de l'unité locale de la Croix Rouge, précise que si une personne n'a pas le permis ou ne peut pas conduire, alors dans ce cas le bénévole conduit le véhicule.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique qu'actuellement des habitants de Tauxigny-Saint-Bauld utilisent le service autopartage en allant à Loches pour emprunter le véhicule disponible.

Aucune autre précision n'est demandée.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, remercie Madame Sylvie DOZOLME pour sa présentation et ses explications et lui souhaite un bon retour chez elle.

Le Conseil Municipal reprend le débat sur cette opération.

Mme GUERET Stéphanie, Conseillère municipale, souhaite aborder la question des bénévoles qui pourraient s'inscrire dans ce projet.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au Maire, informe que M. MALVILLE Gilles, Adjoint au Maire, absent excusé, serait partant sous réserve de la prise de connaissance des précisions apportées lors de ce Conseil Municipal.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, souhaite qu'il y ait un bénévole élu au Conseil Municipal et un bénévole non élu parmi la population. Il propose de contacter M. LAURENDEAU et M. BEDOUE.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, propose d'utiliser les canaux de communication de la commune pour lancer un appel à bénévolat.

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, demande s'il y a une durée contractuelle d'engagement dans l'opération notamment pour les bénévoles.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que non. Un bénévole peut se retirer de l'opération ou l'opération peut s'arrêter par manque de bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, dans la limite d'un nombre de bénévoles suffisants, d'accueillir sur la commune un véhicule de l'opération Véhicule autopartagé et transport solidaire en partenariat avec l'unité locale de la Croix Rouge.

**RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN :  
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)  
DEMANDE D'AUTORISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR LA DRAC  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS LA FONDATION DU PATRIMOINE  
SOUSCRIPTION DARTAGNANS**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal que le dossier DETR (Rénovation de l'église Saint-Martin de Tauxigny) n'a pas été accepté. L'opération n'entrait pas dans les critères d'éligibilité de cette dotation. Il précise qu'il avait envisagé cette réponse de la préfecture.

La préfecture d'Indre-et-Loire précise que l'opération entrerait éventuellement dans les critères d'éligibilité de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle thématique « Préservation et mise en valeur du patrimoine historique et culturel ».

Une subvention peut aussi être demandée à la Direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire (DRAC).

Par ailleurs, la Fondation du Patrimoine peut également être sollicitée.

L'accès à la souscription d'Artagnans doit également être étudié et mis en œuvre si possible.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, demande s'il est possible de cumuler toutes ces aides.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, compte tenu de l'intérêt, de l'ampleur et de la nécessité du projet, espère pouvoir intégrer un maximum d'aides. Il précise que l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a été contactée et viendra sur la commune pour ce projet.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, s'interroge sur le délai de dépôt du dossier DSIL.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise que le transfert du dossier DETR sur la DSIL a été effectué mais que le Conseil Municipal doit acter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant maximum possible pour l'opération de rénovation de l'église Saint-Martin de Tauxigny et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire (DRAC) possible pour l'opération de rénovation de l'église Saint-Martin de Tauxigny et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'opération de rénovation de l'église Saint-Martin de Tauxigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à intégrer la souscription Dartagnans pour le programme de rénovation de l'église Saint-Martin de Tauxigny.

## **AMENDES DE POLICE 2021**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal que le département d'Indre-et-Loire a fixé la date du 30 avril pour le dépôt des dossiers de demande de subvention dans le cadre des amendes de police. A la vue des conditions demandées, aucun projet communal n'est éligible pour cette année.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, informe que des projets entrant dans les critères d'attribution sont envisagés en 2022.

Mme MARCHAND Marie, Conseillère municipale, demande des précisions sur ce qu'est exactement la subvention amendes de police.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, explique qu'il s'agit du reversement des amendes de police, collectées nationalement. Ce produit est ensuite réparti entre les départements. Le Conseil départemental est ensuite chargé de répartir la dotation de l'État entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Il précise que la subvention avait été obtenue en 2020 sur le projet d'aménagement au lieu-dit La Croix d'Ouault avec également les radars pédagogiques mobiles en cours d'acquisition.

Aucun projet communal n'entre dans les conditions d'attribution du reversement des produits des amendes de police. Il ne sera pas effectué de demande de subvention pour l'année 2021.

## APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal du cadre du Plan de relance – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles.

Le projet doit être construit conjointement par les collectivités locales et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous. Au-delà du projet pédagogique et éducatif, les réponses à l'appel à projets peuvent contribuer à la dynamique locale. En autorisant notamment un partage du matériel avec d'autres publics, ces réponses peuvent faire de l'école une ressource pour son territoire...

L'appel à projet s'appuie sur 3 volets :

- Équipement des écoles avec un socle numérique de base (matériels et réseaux informatiques)
- Services et ressources numériques
- Accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Les écoles éligibles sont les écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

La subvention de l'Etat représente une aide possible comprise entre 50 % et 70 %

Le dépôt des dossiers doit s'effectuer avant le 31/03/2021 sur la plateforme « démarches simplifiées » Avec l'aide du directeur de l'école M. ANCEAU, un inventaire du matériel actuel a été fait.

L'équipement de base d'une salle de classe est incomplet à l'école de Tauxigny-Saint-Bauld, il doit comprendre :

- Un vidéoprojecteur (options alternatives : tableau numérique interactif (TNI), vidéoprojecteur interactif (VPI) ou un écran tactile interactif (ETI))
- Un poste de travail (PC) de préférence mobile (PC portable), permet d'accéder à internet, pilote + interconnectable avec les différents périphériques (caméra, appareil photo numérique, imprimante en réseau, haut-parleurs, micro...), connectable au vidéoprojecteur

L'équipement mobile mutualisable pour l'école est complet à l'école de Tauxigny-Saint-Bauld.

Il est possible d'ajouter complémentirement à l'équipement de classe fixe (10, 12 ou 15 terminaux pour 4 classes) parmi :

- Packs de tablettes tactiles
- Packs d'ordinateurs ultra-portables
- Packs de tablettes PC portables □ Equipements de l'école : OK à l'école de Tauxigny-Saint-Bauld
- Le bureau de direction est équipé d'un ensemble numérique permettant :
- l'accès aux ressources et services pédagogiques
- La relation aux parents (ENT, messagerie etc...)
- L'utilisation en ligne des applications du Ministère
- Un scanner

Un Accès obligatoire à des services numériques éducatifs peut être envisagé :

- Extension d'un ENT existant
- Achat d'un service ENT 1er degré
- Recours à une solution de suite de vie scolaire

Les modalités de financement des dépenses éligibles sont :

- Financement subventionnable par classe : maxi 3500 €
- Dépense minimale par école : 3500 €

Pour les services et ressources numériques (ENT) :

Subvention 50 % sur base dépense maxi : 20 € / élève / pour 2 ans

Ainsi l'équipement de l'école Maurice Genevoix de Tauxigny-Saint-Bauld est le suivant :

CP : 1 TNI – pas de PC pour le piloter

CE1 : 1 TNI en attente suite dernier appel à projet – pas de PC

CE2 : 1 TNI – PC obsolète

CM1 : 1 TNI en attente suite dernier appel à projet – pas de PC  
CM2 : 1 TNI obsolète – PC ok  
1 classe mobile équipée de 10 PC

Les besoins pour atteindre le niveau du socle de base sont de : 4 PC + 1 TNI + 1 ENT

L'estimation des dépenses est la suivante :

Prix d'un PC portable : 493 € HT

Prix d'un TNI (TBI + projecteur) : 1649 € HT

+ Câble HDMI : 19 € HT + Haut-parleurs : 99 € HT + Frais de livraison : 55 € HT + Installation, configuration : 365 € HT + Frais de déplacement : 49,20 € HT

Prix approximatif d'un abonnement ENT :

Version de base (BENEYLU SCHOOL) : 180 € / an

Version premium (ONE) : 500 € / an

Total 4 PC portables + 1 TNI : 4208,20 € HT / 5049,84 € TTC

Subvention possible : 70 % : 3534,88 €

Reste à charge commune : 1514,95 €

Total abonnement ENT : 1000 € pour 2 ans

Subvention possible : 50 % : 500 €

Reste à charge commune : 500 €

Mme HARPIGNIES Aurore, Conseillère municipale, demande pourquoi rien n'est prévu dans les classes de maternelle.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise que seules les classes élémentaires des écoles primaires sont intégrables à l'appel à projet.

La dépense sera conditionnée à l'obtention de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles.

La dépense sera inscrite au budget communal 2021.

## **APPEL A PROJET BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal que cet appel à projet consiste à développer le numérique dans les bibliothèques. C'est un programme national porté au niveau local par les Directions déléguées du Livre et de la Lecture Publique (DdLLP) qui dépendent des Conseils départementaux.

Le projet pour la bibliothèque de Tauxigny-Saint-Bauld consiste adapter le matériel informatique pour accompagner ce développement par l'acquisition de deux ordinateurs portables :

- Pour le public : l'accès aux ressources développées en ligne sur la plateforme Nom@de.
- Pour les bénévoles : la gestion de la bibliothèque.

Si l'opération est retenue, les bénévoles s'engagent à se former pour une utilisation efficace.

La subvention possible est de 60 %.

Une demande de devis pour 2 PC a été effectuée sur la base suivante recommandée par DdLLP :

- PC portables 17'' avec 8 GO de ram et disque dur de type SSD, clavier incluant le pavé numérique.

Un seul prestataire a répondu pour l'instant, il s'agit de TIC pour un montant d'environ 2000 € pour deux PC.

Il a été demandé de revoir le devis en prévoyant l'installation et la configuration des PC, surtout celui des bénévoles, par le transfert du logiciel de gestion de la bibliothèque PMB et des données présentes sur le PC actuel.

La dépense sera conditionnée à l'obtention de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet Bibliothèque numérique de référence.

La dépense sera inscrite au budget communal 2021.

## ACHAT D'UN TERRAIN

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, fait part au Conseil municipal de la réception le 05 février 2021 de Maîtres Lusseau et Baillard, notaires à Cormery, d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la parcelle numérotée section B numéro 542 située 4 Grand Cour. Le montant de la DIA est de 89 840.00 €. La commune peut exercer son Droit de Prémption Urbain (DPU) sur cette parcelle.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise qu'une partie de cette parcelle est située dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Site de la Rue Haute, du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tauxigny. Environ 180 m<sup>2</sup> sur les 802 m<sup>2</sup> de la parcelle sont concernés.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal qu'il a pris contact auprès de l'agence chargée de la vente pour se rapprocher des vendeurs et de l'acheteur ayant signé un compromis de vente afin de proposer la réalisation d'une division du terrain pour séparer la partie concernée par l'OAP qui serait acquise par la commune de Tauxigny-Saint-Bauld.

La négociation, pour mettre un terme au compromis de vente, a abouti à une proposition de division de terrain selon la surface estimée ci-dessus assortie des conditions suivantes :

- Achat du terrain à l'indivision des vendeurs au prix de 8 000 € Net Vendeur (lot n°1 du plan joint en annexe, d'environ 180m<sup>2</sup> en attente de bornage)
- Bornage du terrain à la charge exclusive de la mairie
- Droit de passage temporaire par véhicule (Pelleteuse/camion) au profit de l'acheteur actuel (Ou représentant) sur la parcelle n°753 (Section B) ainsi que sur le terrain que vous vous proposez d'acquérir. Ce droit de passage devra permettre d'atteindre la maison présente sur la parcelle n°542 (Section B) par le Nord. Ce droit de passage sera limité à 5 mois à compter de l'acquisition de la maison présente sur la parcelle n°542 (Section B).
- A compter des 5 mois évoqués ci-avant, la commune s'engage à clôturer la bordure Sud du terrain qu'elle acquiert à sa charge exclusive, comme représenté sur le croquis de division joint en annexe.

En cas d'accord du Conseil municipal, nous demanderons à l'indivision des vendeurs ainsi qu'à l'acheteur de signer ensemble une rupture amiable de compromis de vente.

Pour l'acquisition du terrain, la commune devra se rapprocher directement de Me Franck LUSSEAU, notaire des propriétaires, situé à Cormery (37).

Les élus souhaitent que la condition concernant l'engagement à clôturer le terrain soit enlevée.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, dit qu'il est d'accord pour faire enlever cette condition de l'opération de division et de rachat et qu'à terme le terrain sera clôturé par le futur lotisseur dans le cadre de l'OAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération de rachat de la parcelle issue de la division de la parcelle numéroté section B numéro 542 selon les conditions issues des débats du Conseil municipal, à savoir sans la condition de clôture à l'issue des 5 mois de droit de passage sur la parcelle.

La dépense sera inscrite au budget communal 2021.

Par ailleurs, M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal de la réception d'une DIA sur la parcelle numéroté section B numéro 1008. Cette parcelle est contiguë des terrains inscrits du lieu-dit des Legrands situé en zonage Ap du PLU visant à une extension à moyen terme de l'urbanisation par l'est de la commune. Cette zone a vocation à la réalisation d'un futur aménagement consistant en un cheminement piétonnier reliant la rue de la Grand Cour à la rue de Croix Blanche, rue de la Jonchère puis l'école par le stade.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe les Conseillers municipaux qu'il va prendre contact avec les acheteurs pour voir les possibles négociations afin de pouvoir réaliser à terme cette opération.

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE**

Vu l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 19 janvier 2021,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être approuvé par le Conseil communautaire dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des Conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte,

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes, qui, comme souhaité par le législateur, peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Le contenu de ce pacte et ses modalités d'élaboration sont prévus à l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Le contenu du pacte est assez souple, l'article du code général des collectivités territoriales précité donnant simplement des exemples de ce qu'il peut prévoir.

Lors de la conférence des maires du 24 septembre 2020, la pertinence d'adopter un tel dispositif avait été actée et un premier projet de pacte avait été proposé en séance.

Le projet de pacte a été amendé et validé lors de la conférence des maires, réunie le 14 janvier 2021.

Le conseil municipal est invité à :

- Emettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance tel que validé lors de la conférence des maires de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine du 14 janvier 2021.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Mme GASNAULT Ella, Membre du bureau d'une association concernée, ne prend pas part au débat et au vote.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente la proposition des subventions aux associations élaborée par la commission Vie Locale.



**PROPOSITION FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DE TAUXIGNY-SAINT-BAULD 2021**

CATEGORIE	ASSOCIATIONS	PAYE 2018	PAYE 2019	PAYE 2020	PROPOSITION 2021
<b>CHAPITRE 1 : Associations ayant une mission de service public</b>					
	Cantine scolaire	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	ADMR Tauxigny (aides ménagères)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	AFR Tauxigny (Familles Rurales)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 365,00 €
	ALSH				
	Accueil périscolaire				4 956,00 €
	AFR Loisirs	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Rythmes scolaires				
	<i>Sous-total AFR</i>	5 365,00 €	5 365,00 €	5 365,00 €	5 321,00 €
	Puzzle	1 000,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €
	Conseil Municipal des Jeunes	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL CHAPITRE 1</b>	<b>7 030,00 €</b>	<b>6 530,00 €</b>	<b>6 330,00 €</b>	<b>6 286,00 €</b>
<b>CHAPITRE 2 : Autres associations</b>					
<b>1 - associations institutionnelles dans lesquelles la municipalité de Tauxigny-Saint-Bauld est impliquée</b>					
2.1	Association des Maires du canton de Loches	110,00 €	171,00 €	172,00 €	174,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 888,40 €</b>	<b>171,00 €</b>	<b>172,00 €</b>	<b>174,00 €</b>
<b>2 - associations Tauxigny-Saint-Bauld sportives et culturelles contribuant à la vie locale, avec notion d'enseignement et d'animation pour tous publics</b>					
2.2	Association Sportive de Tauxigny (football)	365,00 €	365,00 €	365,00 €	200,00 €
	Association Sportive Football Saint-Bauld		365,00 €	365,00 €	200,00 €
	Amicale des Sapeurs-Pompiers	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Amicale de la Vallée de l'Echandon (AVE)	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Tennis Club de Tauxigny	- €	- €	- €	- €
	Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Ass. de Défense de la Vallée de l'Echandon (ADEVE)	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Les Archers de Tauxigny	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	AP2G		365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Atrium	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Théâtre	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	USEP Ecole de Tauxigny	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Île au But			365,00 €	365,00 €
	Kung Fu Tigre et Héron	365,00 €	- €	- €	- €
	Les Mots en Fête	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 700,00 €</b>	<b>4 065,00 €</b>	<b>4 430,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>
<b>3 - associations Tauxigny-Saint-Bauld organisant des événements tous publics</b>					
2.3	Comité des Fêtes	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
	Echandon Loire Musique (ELM)	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>365,00 €</b>	<b>365,00 €</b>	<b>365,00 €</b>	<b>365,00 €</b>
<b>4 - autres associations Tauxigny-Saint-Bauld contribuant à la vie locale</b>					
2.4	Société de Chasse de Tauxigny	125,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Syndicat de Chasse de Saint-Bauld		100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Jumelage des Soldats du Feu du Lochois	125,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Bout'Choux	125,00 €	- €	- €	- €
	Les Petits Anges (Saint-Bauld)		125,00 €	125,00 €	125,00 €
	Pratique Energétique Chinoise	125,00 €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>	<b>425,00 €</b>	<b>425,00 €</b>	<b>425,00 €</b>
<b>5 - associations partenaires de la municipalité de Tauxigny-Saint-Bauld</b>					
2.5	Prévention Routière	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
	Confédération des Œuvres Laïques (COL)	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
	Ball-Trap	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>50,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>50,00 €</b>
<b>6 - associations défendant une cause nationale avec implication sur le Lochois</b>					
2.6	Croix Rouge Française	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
	Entraide Lochoise	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
	Voyageurs 37	60,00 €	60,00 €	- €	- €
	Tzigane Habitat		- €	60,00 €	60,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>180,00 €</b>	<b>180,00 €</b>	<b>180,00 €</b>	<b>180,00 €</b>
	<b>TOTAL CHAPITRE 2</b>	<b>6 683,40 €</b>	<b>5 256,00 €</b>	<b>5 622,00 €</b>	<b>5 294,00 €</b>
<b>CHAPITRE 3 : projets événementiels soutenus par la municipalité et portés par une association tauxibaldusienne</b>					
	Chrono de Tauxigny (Touraine Evénement Sport)	650,00 €	- €	- €	- €
	Guidon du Crochu (Course du Lavoir)		300,00 €	- €	300,00 €
	Les Archers de Tauxigny	- €	- €	- €	- €
	Eric Pereira	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Lucas Augu	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	La Clé des Chants			- €	- €
	<b>TOTAL CHAPITRE 3</b>	<b>1 650,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>
<b>Subventions exceptionnelles</b>					
	4L Trophy			- €	- €
	Colo Raid		- €	- €	- €
	Participation au voyage de l'école		- €	- €	3 500,00 €
	Euro Raid		150,00 €	- €	- €
	Unalome 2020			- €	- €
	Atrium (40 cadres expo grandes photos)				1 000,00 €
	Terre de Jeux				500,00 €
	<b>TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000,00 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL (chapitres 1 + 2 + 3)</b>	<b>41 683,40 €</b>	<b>13 236,00 €</b>	<b>12 952,00 €</b>	<b>17 880,00 €</b>

La commission Vie Locale propose d'inscrire la somme de 20 000 € au budget pour les subventions.

M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, interroge sur les raisons de la somme moins importante de la subvention accordée aux deux associations clubs de football de la commune alors que la commune s'inscrit dans la démarche Terre de jeux 2024 pour laquelle elle a été labellisée.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que c'est la décision de la commission dans le cadre d'un rapprochement souhaité entre les deux clubs.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au Maire, rappelle que les commissions communales font des propositions mais ne sont pas décisionnaires.

Mme BAUDAIS Alexandra, Conseillère municipale, demande si l'argument du souhait de rapprochement sera écouté et le favorisera.

MM. DUBOIS Cyrille et GIRARD Yannis, Conseiller municipal et 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, précisent que les deux clubs sont inscrits dans des catégories complètement différentes (UFOLEP et Vétérans).

Plusieurs Conseillers municipaux estiment que cette baisse de subvention peut paraître comme une sanction qui ne favorisera pas le rapprochement.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, estime que ce sont quand même deux associations qui font le même sport et qui semblent peiner à recruter.

M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et M. POUPEAU Stéphane, Conseiller municipal, disent que c'est faux.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, rappelle la communication émise à la fin du mois d'août 2020 par l'AS Saint-Bauld sur la recherche de joueurs, communication que la mairie a accepté de relayer par ses canaux de communication. Il pense que l'idéal serait quand même d'avoir une seule association qui fonctionne et demande si une réunion a été organisée avec les deux associations.

Mme BAUDAIS Alexandra, Conseillère municipale, et M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, redisent que ce n'est pas une baisse des subventions qui facilitera un rapprochement.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, souhaiterait plutôt que soit abordée la question de l'utilisation d'un seul site pour la pratique du football au lieu des deux sites actuels. Le stade de Tauxigny présente un aménagement structurel en capacité d'accueillir les deux clubs qui par ailleurs ont un programme de compétition sur des jours différents.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, propose le maintien de la subvention 2020 pour ces deux associations et demande aux Conseillers municipaux de se prononcer pour ce maintien.

Quinze conseillers municipaux sont pour le maintien de la subvention 2020. Mme VIALLES Elisabeth, Adjointe au Maire, (pouvoir de M. MALVILLE Gilles, Adjoint au Maire), MM. GATEFIN Bertrand, COIREAU Jérôme et Mme GUERET Stéphanie s'abstiennent.

Le tableau des subventions 2021 aux associations est modifié en conséquence.

Le Conseil municipal procède au vote des subventions accordées aux associations pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions aux associations selon le tableau rectifié et validé par l'assemblée délibérante et pour un montant total de 20 000 € à l'article comptable.

La dépense sera inscrite au budget communal 2021

## REMBOURSEMENT DE LOCATIONS DE SALLE

A la suite des mesures de limitation de propagation du virus Covid-19 et des contraintes en découlant dans l'organisation et le déroulement des réunions publiques et privées, des personnes ayant effectué des réservations et dont les chèques ont déjà été encaissés sollicitent le remboursement auprès du Conseil Municipal.

Ainsi :

Salle Polyvalente	20 au 22 juin 2021	M. Gatault	(160 €)
Salle Communale	12 avril 2020	Mme Jacquet	(85 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide du remboursement des locations de salles aux personnes comme indiqué ci-dessus et charge M. le Maire de faire le nécessaire par le biais de la Trésorerie municipale.

## QUESTIONS DIVERSES

### COMMERCE :

M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle la demande au couple pressenti pour la location gérance du Commerce Epicerie Bar de réviser le plan de financement. M. et Mme LAMBESEUR ont été à nouveau reçus en mairie le vendredi 26 février pour présenter ce plan. M. BONSENS Julien de la CC Loches Sud Touraine qui accompagne la commune et M. et Mme LAMBESEUR étaient présents. Le plan de financement initial de 23 000 € a été porté à 61 000 € en incluant l'apport personnel, l'emprunt et les financements possibles. L'emprunt diminuera d'autant que le montant des aides et subventions obtenues sera important.

Il est envisagé un CA annuel de 150 000 €.

Ce chiffre est cohérent compte tenu des études économiques réalisées précédemment par le cabinet Argo et Siloe lors du premier appel à candidature mais également sur la prise en compte du CA réalisé par l'épicerie tenue par Mme Lemaire.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, demande si des difficultés de relance du commerce ne sont pas à craindre compte tenu de l'arrêt prolongé de l'activité et des habitudes qui pourraient être prises par ailleurs.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que l'intérêt pour les commerces de proximité et les circuits courts est important et qu'il faut que la population joue le jeu.

M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ajoute que la multitude de services prévus devant générer un flux de passage, l'amplitude d'ouverture envisagée et des commerçants accueillants favoriseront l'activité. En l'état actuel, les démarches engagées sont le choix du schéma de location gérance avec l'appui du cabinet de conseil Walter & Garance et les contacts pris par le couple auprès des douanes pour le tabac et de la Française des jeux. Un démarrage de l'activité est prévu pour juin.

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, demande ce qu'il en est de l'alarme et de l'assurance compte tenu de l'activité Tabac et Française des jeux. Est-ce prévu notamment dans les travaux ?

M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, indique que le crédit bancaire prévoit cette assurance et que l'alarme n'est pas obligatoire même si elle est préconisée.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, ajoute qu'une sécurisation anti bélière sur la voirie est possible.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, demande ce qui est prévu en terme d'aide de la commune notamment suite à l'impossibilité de mise en place d'un loyer progressif pour le logement.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au Maire, indique que la réflexion est en cours sur les possibilités.

Mme LAGNY Peggy, Conseillère municipale, demande si le Conseil municipal sera décisionnaire sur le choix des gérants ou si le choix de ce couple est définitivement validé.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au Maire, répond qu'en tout cas le dossier de M. et Mme LAMBESEUR est très avancé notamment après de nombreuses rencontres avec lui et M. ROBIN.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, dit que rien n'empêche si le dossier ne devait plus tenir de choisir quelqu'un d'autre en relançant un appel à candidature.

M. MAUPTIT Sébastien, Conseiller municipal, demande s'il est prévu que le couple vienne se présenter au Conseil municipal.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que cela peut être envisagé.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au Maire, répète que les nombreuses étapes passées dans l'avancement du dossier permettent d'avoir une relativement bonne connaissance du couple.

Mme HARPIGNIES Aurore, Conseillère municipale, ajoute qu'il ne faudrait pas que leur venue devant le Conseil municipal soit décourageante en fonction des questions posées.

#### **PARCELLE YX 19 :**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que les travaux peuvent être faits en interne et de la possibilité semis de trèfle en lieu et place de la luzerne sur la parcelle YX 19 aux Quatre Noyers car la luzerne ne peut pas repousser sur de la luzerne éteinte naturellement. Il va contacter la DDT pour une possible subvention de 700 €. Il présentera le projet prochainement.

MM. DUBOIS Cyrille et GATEFIN Bertrand, Conseillers municipaux, s'interrogent sur un coût qui serait finalement plus élevé que celui proposé par l'ADEVE et refusé par le Conseil municipal.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique qu'il présentera un nouveau projet prochainement.

#### **ÉLECTIONS 2021 :**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que les dates pressenties pour les élections départementales et régionales sont le 13 et le 20 juin. Il y aura donc deux tables de vote par bureau. Concernant la législative partielle à la suite de la démission de la députée Sophie Auconie, aucune information n'a filtré.

#### **PERMIS D'AMÉNAGER LES HAUTS DE TAUXIGNY :**

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, informe de la présence d'engins de chantiers sur le site du futur lotissement de la Thibaudière.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que le déplacement des buttes de terre préalable au début des pré fouilles archéologiques a commencé.

## **DIVERS :**

Mme MARCHAND Marie, Conseillère municipale, demande ce qu'il en est de l'installation des compteurs Linky qui semble en cours dans certains lieux-dits de la commune.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond qu'il n'a pas d'information et qu'il pensait que ces compteurs étaient déjà installés partout.

La séance est close à 21 heures 05 minutes.
















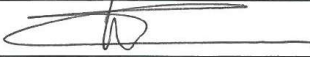

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 22 mars 2021 à 18 heures 30 minutes.

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>
05/03/2021	DE_2021_003_009	PARTENARIAT AVEC LA CROIX ROUGE : MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE AUPRÈS DES HABITANTS
05/03/2021	DE_2021_003_010	RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN : DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
05/03/2021	DE_2021_003_011	RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN : DEMANDE D'AUTORISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
05/03/2021	DE_2021_003_012	RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE
05/03/2021	DE_2021_003_013	APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES
05/03/2021	DE_2021_003_014	APPEL A PROJET : BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE RÉFÉRENCE
05/03/2021	DE_2021_003_015	ACHAT D'UN TERRAIN
05/03/2021	DE_2021_003_016	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES LOCHES UD TOURAINE
05/03/2021	DE_2021_003_017	REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE
05/03/2021	DE_2021_003_018	SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

République Française  
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES  
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE  
 Réunion du 01/03/2021

Date de la convocation: 24/02/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
<b>ROBIN Jean-Louis</b>	Maire	
<b>GIRARD Yannis</b>	1er Adjoint Au Maire	
<b>DUPUY Charline</b>	2e Adjointe Au Maire	Représentée par DOUCET Antoine
<b>MALVILLE Gilles</b>	3e Adjoint Au Maire	Représenté par VIALLES Elisabeth
<b>VIALLES Elisabeth</b>	4e Adjointe Au Maire	
<b>MARCHAND Marie</b>	Conseillère Municipale	
<b>GOUALLIER Noëlle</b>	Conseillère Municipale	
<b>DOUCET Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>JACQUET Stéphane</b>	Conseiller Municipal	ABST
<b>LAGNY Peggy</b>	Conseillère Municipale	
<b>POUPEAU Stéphane</b>	Conseiller Municipal	
<b>AUGU Johanna</b>	Conseillère Municipale	Représentée par DUBOIS Cyrille
<b>BUREAU Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>GATEFIN Bertrand</b>	Conseiller Municipal	
<b>MAUPTIT Sébastien</b>	Conseiller Municipal	
<b>DUBOIS Cyrille</b>	Conseiller Municipal	
<b>COIREAU Jérôme</b>	Conseiller Municipal	
<b>GUÉRET Stéphanie</b>	Conseillère Municipale	
<b>BAUDAIS Alexandra</b>	Conseillère Municipale	
<b>BIRAUD Marie-Hélène</b>	Conseillère Municipale	ABST
<b>HARPIGNIES Aurore</b>	Conseillère Municipale	
<b>DURAND Mathieu</b>	Conseiller Municipal	
<b>GASNAULT Ella</b>	Conseillère Municipale	